

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2008 À 21 H

Cette séance s'est tenue sous la présidence du maire, Monique VIROULAUD.

Présents : Mesdames VIROULAUD, ARSIGNY, DUCHESNE, MOLLINÉ et CHARLESWORTH, Messieurs ROCHE, MINEUR, CHRISTOFLOUR, BARDE, TIRARD-BOIS, BIOT, GIRON et BARTAL.

Absents : Monsieur SANDEAU

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

### DELIBERATION POUR ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL 2009 :

Madame le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les contrats d'assurances de la CNP Assurances et la convention de gestion du Centre de Gestion de la Dordogne.

### DELIBERATION ACCEPTATION SOLDE REMBOURSEMENT D'ASSURANCE :

Madame le Maire indique au conseil municipal que suite aux dégradations et vol qui ont été commis au stade communal le 20 décembre 2007, la compagnie d'assurance Groupama a adressé un chèque 670 € pour solde de remboursement. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré accepte le remboursement de la somme de 670 € (six cent soixante dix euros) soldant le remboursement des dégradations du stade du 20 décembre 2007.

### DELIBERATION SUBVENTION AU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2008, il avait été voté une subvention de 20 800 € pour le service communal d'assainissement collectif. Compte tenu des besoins financiers, elle propose au Conseil Municipal de verser cette subvention d'exploitation au service d'assainissement communal. La délibération est prise à l'unanimité.

### DELIBERATION TARIF ASSAINISSEMENT 2009 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que comme les années précédentes, il y a lieu de préparer le tarif du service communal d'assainissement collectif pour l'année 2009. Elle rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués les années précédentes et demande à l'assemblée de délibérer pour fixer les nouveaux tarifs. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les tarifs de l'année 2008 en 2009 pour le service communal d'assainissement collectif soit l'abonnement annuel = 72 euros et la valeur du mètre cube d'eau = 0,37 euros.

### DELIBERATION TRAVAUX SALLE DES FETES :

Madame le Maire rappelle qu'il est prévu d'effectuer les travaux de mise aux normes et d'aménagement de la salle polyvalente. Elle indique qu'une enveloppe budgétaire de 250.000 € TTC avait été fixée par délibération du 3 septembre 2008. Or, après étude de l'esquisse réalisée par le cabinet d'architecture Delage-Peytureau, le montant du projet s'élève à 250 176,84 € hors taxes soit 299.211,50 € TTC. Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer quant à ce montant de travaux. Après étude et en avoir délibéré, le conseil municipal fixe l'enveloppe financière des travaux de réhabilitation et remise aux normes de la salle polyvalente à 300.000 € TTC (trois cents mille euros). Le Maire indique qu'elle réunira la commission communale des bâtiments lorsque les architectes auront établi un projet plus élaboré.

### DELIBERATION DEMANDE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'effectuer des travaux de mise aux normes et réhabilitation de la salle polyvalente. Elle propose de demander une subvention à l'État dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement et une subvention au Conseil général dans le cadre du contrat d'objectif de l'année 2009. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, décide de demander la DGE 2009 au taux de 30 % soit 75.053 € et le contrat d'objectif 2009 au taux de 50 % soit 125 089 €.

### DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION CLOTURE DU STADE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'effectuer des travaux de clôture du stade. Elle propose de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du Contrat d'Objectif de l'année 2009. Le conseil municipal délibère pour demander une subvention départementale de 50 % soit 8.387,50 €.

### **DELIBERATION POUR CREATION D'UN POSTE DE CANTONNIER :**

Madame le Maire indique que le contrat en mission temporaire de l'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe arrive à échéance au 31 décembre 2008. Compte tenu de l'excellent travail fourni par Monsieur BOYER Christian, elle propose de le recruter de façon définitive et de créer un emploi de cantonnier. Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes : entretien des espaces verts, des bâtiments publics, du cimetière, des voies et chemins ruraux et du matériel communal. Elle précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi d'adjoint technique. Elle propose de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour intégrer la création demandée. Le conseil municipal donne son accord et prend la délibération correspondante.

### **DELIBERATION MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE :**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux moyens du régime indemnitaire des agents communaux comme suit :

Indemnité d'Administration et de Technicité : adjoint administratif = 1.00 Adjoint technique = 2.00

Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures : Adjoint administratif = 0.80 Rédacteur = 2.00

Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires : rédacteur = 2.50

Les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire. Les taux des primes et indemnités évolueront dans les mêmes conditions que la rémunération des fonctionnaires, dans la limite des montants maxima réglementaires. La périodicité de versement du régime indemnitaire est fixée annuellement. Les agents non titulaires (de droit public ou de droit privé), les agents en mission temporaire (y compris ceux mis à disposition par le Centre de gestion de la Dordogne) percevront les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emploi correspondant à leur emploi dans les mêmes conditions que les agents titulaires.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Projet construction à Marougne** : un devis de participation pour voies et réseaux est arrivé en mairie. Le montant d'extension du réseau électrique restant à la charge du propriétaire via la commune s'élève à 4 860 €. Il convient d'attendre la fin de la révision de l'enquête publique pour lancer les études techniques plus en avant.
- **Carte communale** : toutes les demandes émises par le conseil municipal apparaissent sur la nouvelle carte communale qui sera proposée aux services consultatifs. En conséquence, le conseil municipal approuve ce projet de révision de la carte communale.
- **Caserne des pompiers** : suite à un entretien avec Madame le Maire, Monsieur Mérillou, président du service départemental d'incendie et de secours lui a confirmé par courrier que la programmation des travaux d'aménagement de la nouvelle caserne n'interviendra pas d'ici 2011 voire 2012.
- **Téléthon** : il est remis à chaque conseiller municipal le programme du téléthon 2008 organisé sur la commune par les différentes associations. Comme tous les ans, une urne récoltant les dons sera mise en place au secrétariat de la mairie.
- **Vœux** : le maire et le conseil municipal présenteront leurs vœux à la population le deuxième samedi du mois de janvier à 18 h à la salle des fêtes.
- **Communauté de communes du Gursonnais** : lors de la dernière réunion, Monsieur le Percepteur a présenté l'état financier de la communauté. Resto du cœur : la commune de Villefranche ne souhaite plus mettre à disposition gracieusement le local. Lac du Gurson : la vente du terrain est remise en 2009 car le promoteur attend la promesse d'achat de 40 % des lots.
- **Lecture des différents comptes rendus** rédigés par le syndicat d'adduction d'eau potable de Vélines.
- **Ecole** : le service minimum d'accueil des élèves des classes de Saint Méard de Gurçon a été expérimenté.

Avant de clôturer la séance, le Maire demande à Madame Zaratin Florence venue assister à la réunion si elle souhaite intervenir.